



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 12

Votants 14

L'an deux mil vingt deux
le 14 octobreLe Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (*Isère*) dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Mme RONCO Catherine

Date de la convocation : 7 octobre 2022

Présents : Messieurs BEJUY Thomas, BUDIN Clément, DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe, GUENARD
Christophe, Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria Del
Mar, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine, VICAT-VINCENT Françoise.**Absent :** MATHIEU Alain donne pouvoir à GUENARD Christophe, TROPEL Lucie donne pouvoir à
DANTHON Estelle**Secrétaire de séance :** DANTHON Estelle**Ordre du jour :**

Approbation du conseil municipal du 16 septembre 2022 et désignation du secrétaire de séance

1 - CCBE – Refonte des sites Internet communaux

2 - ENEDIS - Convention

Questions diverses

EPFL – point sur le projet de portage pour l'acquisition du commerce

Approbation du conseil municipal du 16 septembre 2022

Lecture du compte rendu du 16 septembre 2022.

Interventions

RAS

1 - CCBE – Refonte des sites Internet communaux

Madame le Maire expose :

La CCBE a décidé de changer de prestataire concernant son site Internet. Ce site étant mutualisé avec les
communes, il est demandé se positionner sur une participation financière pour la conception de ce nouveau site
et l'intégration des données.La participation demandée s'élève à 0.60 € HT par habitant (calcul basé sur les données INSEE 2018 – 534
habitants à affiner) soit 320.40 €**Interventions**

Opacité complète de la démarche

Aucune communication aux membres de la commission sur les noms des prestataires ayant répondu à la
consultation

Nécessité d'une implication des conseillers municipaux référents pour la récupération des données

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par treize voix et une abstention (Philippe GLANDU n'ayant pas pris part au vote),

DECIDE de se positionner contre une participation financière de la commune, participation qui n'a jamais été évoquée lors du lancement et de la construction du projet.

2 - ENEDIS - Convention

Madame le Maire expose :

Il est porté à connaissance du conseil municipal les documents suivants :

- Convention de servitudes ;
- Convention de mise à disposition ;

Régularisés entre la société ENEDIS et le maire de la commune de EYDOCHE le 9 juillet 2021 pour constituer les droits nécessaires au besoin de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à la commune :

Commune EYDOCHE – Section C681 – Superficie 25m² - Moyennant une indemnité unique de 1 000 €.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), a l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- FAIRE toutes déclarations
- PASSER et SIGNER tous les actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des délibérations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Interventions

RAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous les autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodités, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route des Vignières.

La séance est levée à 21h15.

Divers

- EPFL – point sur le projet de portage pour l'acquisition du commerce

Le secrétaire
de séance



Le Maire
Catherine RONCO

